

Objectifs

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.

Se préparer au QCM de contrôle des compétences pour l'AIPR.

Public

Les encadrants ou concepteurs qui interviennent en préparation administrative et technique, les chefs de chantier et les conducteurs de travaux, maître d'œuvre.

Préparation et passage du QCM AIPR

La réforme anti-endommagement entre en application, elle porte entre autres sur le renforcement des compétences des intervenants aussi bien dans la préparation que dans l'exécution des travaux à proximité des réseaux.

Depuis le 18 janvier 2016, l'examen AIPR est obligatoire pour tous les acteurs concernés : les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux.

Pour savoir si vous êtes concernés, prenez connaissance de l'arrêté du 22 décembre 2015, relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Formateur

Formateur habilité à dispenser ce type de formation

Lieu Horaires

Cf calendrier et tarif

Contact

Laurent ELBEZ

06 43 86 70 62

elbez@poleformation74.com

Éléments du Programme

Connaitre les règles de sécurité énoncées par le guide technique et la conduite à tenir en cas d'accident.

Mise à jour des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers :

- Analyse des réponses
- Marquage - Piquetage au sol
- Cartographie
- Clauses dans les marchés et DCE
- Réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge

Procédures exécutants :

- Procédure DT-DICT
- Formulaire de DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Guide technique : présentation et mode d'emploi
- Lecture des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat contradictoire.
- Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage
- Opérations sur chantier
- Cas particuliers des travaux urgents

Modalités pédagogiques

Evaluation :

Nous mettons à disposition de chaque candidat un ordinateur connecté à la plateforme QCM MTS (Ministère de la transition écologique).

Nous attribuons à chaque candidat un ticket à usage unique d'accès à cette plateforme.

Le candidat doit répondre à la totalité des 40 questions de l'examen en 1 heure maximum

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- Réponse bonne : + 2 points
- Réponse "je ne sais pas" : 0 point
- Réponse fautive à une question ordinaire : - 1 point réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal pour réussir à l'examen "concepteur" ou "encadrant" : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

En cas de réussite, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux est remise.

Cette attestation permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), **validité : 5 ans.**

(Application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié).

Formation accessible partiellement aux personnes en situation de handicap, consulter référent AFPI.

Validation

Attestation de fin de formation, questionnaire de satisfaction